

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY
DU MARDI 6 FEVRIER 2024 PRESCRIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Membres en exercice : 29
Votants : 25
Présents : 24
Excusé avec procuration : 1
Excusé sans procuration : 0
Absents : 4

Le Conseil Municipal de la commune de Thoiry, convoqué le 31 janvier 2024 et réuni le mardi 6 février 2024 à 18 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire, a délibéré comme suit :

- ❖ **DEL-2024-1-01 : Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.**
Le conseil municipal en a pris acte.
- ❖ **DEL-2024-1-02 : Garantie accordée à l'Agence France Locale pour l'année 2024.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2024-1-03 : Désignation du « référent déontologue élus » et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2024-1-04 : Adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et recrutement d'intermittents du spectacle.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2024-1-05 : Modification du règlement intérieur et recommandation d'utilisations des moyens.**
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ **DEL-2024-1-06 : Fixation amiable de l'indemnité d'éviction de l'agriculteur titulaire d'un bail rural résilié.**
Approuvée à l'unanimité.

- ❖ DEL-2024-1-07 : Convention de mise à disposition de la salle L'abeille entre la Commune de THOIRY et l'Association So Prana.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2024-1-08 : Signature de la convention de mise à disposition du service DECLALOC par la communauté d'agglomération du Pays de Gex.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2024-1-09 : Signature d'un contrat de mixité sociale pour la période 2023-2025.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2024-1-10 : Passation d'une convention d'utilisation d'un stand de tir entre la Ville de Thoiry et le Club de Tir de Saint-Julien-en-Genevois.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2024-1-11 : Mandat spécial aux élus municipaux pour déplacement à Paris dans le cadre d'une visite du Sénat.
Approuvée à l'unanimité.
- ❖ DEL-2024-1-12 : Autorisation d'une vente mobilière aux enchères.
Approuvée à l'unanimité.

*** Séance levée à 20h10 ***

Fait à THOIRY le 7 février 2024.

Le Maire,

Muriel BÉNIER



Affichée ce même jour au format papier en Mairie et publiée en format informatique sur le site internet de la commune